



Le Personnel de l'ensemble scolaire Saint Paul-Notre Dame 2020-2021

<u>Chef d'établissement 2nd degré coordonnateur :</u>	Mme S. IWEINS
<u>Chef d'établissement 1^{er} degré :</u>	Mme C. LOUARN
<u>Directeur Adjoint :</u>	M. W. DUCROCQ
<u>Adjointe en Pastorale :</u>	Mme D. MAUVAIS
<u>Animatrice en Pastorale :</u>	Mme R. LOOTVÔET
<u>Assistante du site St Paul</u>	Mme B. PARRIER
<u>Conseillère Principale d'Éducation :</u>	Mme C. DAVID
<u>Chargée de mission auprès des enfants à besoin éducatif particulier :</u>	Mme B. SCHILTZ
<u>Comptable :</u>	Mme T. SPINOS
<u>Secrétaire :</u>	Mme J. MACRE
<u>Accueil Notre Dame :</u>	Mme S. VASSANT
<u>Saint Paul :</u>	Mme K. ARMAND
<u>55 Enseignants :</u>	dont 32 au collège et 23 en primaire et maternelle
<u>Aide-maternelles :</u>	Mme C. CABIROL Mme K. GUIBERT Mme D. STIEVENART Mme L. BANREZES Mme P. POURTIER Mme S. SOLANA
<u>Le Personnel Educatif :</u>	Mme J. DEFRANCE M. B. DESMET Mme C. HUMBLOT Mme S. LANGLOIS Mme A. LE MERRER Mme M. VEDRENNE

Equipe entretien, ménage et cuisine : Mme CORDEL, Mme DELAFONTAINE, Mme EMARD, Mme FRANCOIS, Mme HARDY, M. HARDY.

Restauration : M. BARDOU et son Equipe d'API et Mme ATIS de la société SCOLAREST



Horaires de l'Établissement

Ouvertures et Fermetures :

Ecole Saint Paul pour la maternelle et CP

7h30-8h30	Heures d'ouverture et début de classe
11h30	Fin de la classe
13h15	Reprise de la classe
16h25	Fin de la classe

Ecole Notre Dame pour l'élémentaire

7h45-8h25	Heures d'ouverture et début de classe
11h30	Fin de la classe
13h15	Reprise de la classe
16h30	Fin de la classe

Collège Notre Dame

7h45-8h30	Heures d'ouverture et début de classe
12h20	Fin de la classe
13h45	Reprise de la classe
16h45	Fin de la classe

Maternelle : Garderie de **17h00 à 18h00**
sortie possible pendant ce créneau

Elémentaire : Etudes dirigées de **17h00 à 18h00**
Aucune sortie ne peut se faire dans ce créneau

Collège : Etudes surveillées de **17h00 à 18h00**
Aucune sortie ne peut se faire dans ce créneau.

Organisation de la Rentrée 2020/2021

La rentrée scolaire est fixée au **Mardi 1er septembre 2020** pour les maternelles, primaires et 6èmes.

Tous les enfants doivent être présents dès le premier jour pour que nous puissions déclarer les effectifs. Si un empêchement de force majeure (maladie par exemple) retient votre enfant, nous vous demandons de nous prévenir avant le **Mardi 25/08/20**.

RENTREE DES MATERNELLES : Le Mardi 1er septembre 2020

- pour les enfants nés en **2018** et **2017** : classe de **9h00 à 11h30 seulement**
- pour les enfants nés en **2016** et **2014** : classe de **13h30 à 16h30 seulement**

Pour que les maternelles et les CP se familiarisent avec l'école et leur maîtresse, il est nécessaire de leur consacrer un temps particulier. C'est pourquoi le jour de la rentrée, leur présence est réduite à une demi-journée.

Ce jour de rentrée, il n'y aura ni cantine, ni garderie pour les maternelles

RENTREE DES ELEMENTAIRES : Le Mardi 1er septembre 2020 à :

10H00 pour le cycle 2 (CP/CE1 – CE1 – CE2)

14H30 pour le cycle 3 (CM1 – CM2)

La cantine sera assurée le premier jour pour le cycle 2 mais pas l'étude

Pour les enfants beauvaisiens de l'école maternelle et primaire, un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe, attestation ASSEDIC ou CAF, l'avis de taxe d'habitation) datant de juin ou juillet ou aout 2020 est à fournir au secrétariat du site impérativement avant le 07/09/2020

RENTREE DES COLLEGIENS :

Les 6èmes : Le Mardi 1er septembre 2020 à partir de 8H30 – des précisions seront données ultérieurement

Mot d'accueil du Chef d'établissement. Appel des élèves, Rencontre avec l'équipe de Direction puis avec le Professeur Principal. Les élèves viendront avec un cartable vide et leur trousse.

Ce jour de rentrée, la cantine sera assurée, mais pas l'étude.

Les 5èmes : Le Jeudi 3 septembre 2020 à 14h00

Les 4èmes : Le Jeudi 3 septembre 2020 à 8H30

Les 3èmes : Le Mercredi 2 septembre 2020 à 8H30

Attention :



Les élèves de **6èmes** n'auront pas cours **le Mercredi 2 septembre 2020 ni le jeudi 3 septembre 2020**



Les élèves de **3ème** n'auront pas cours **le Jeudi 3 septembre 2020.**



Règlement financier 2020/2021

Préambule : Les tarifs sont calculés **sur la base de 3 trimestres égaux et lissés sur l'année.**

Ils sont établis en tenant compte :

- Des vacances scolaires, jours fériés et journées pédagogiques ;
- Des sorties (ou voyages) scolaires, et de tout évènement exceptionnel qui pourrait survenir, inférieur ou égal à 5 jours, (*aucun remboursement n'est effectué en deçà de 5 jours consécutifs de non classe de la cantine pour les demi-pensionnaires*).

Les absences à l'initiative de la famille ne sont pas remboursables.

Les changements de forfaits (cantine, étude et garderie) sont appliqués au 1^{er} du mois suivant (*aucun remboursement ne sera effectué pour les changements en cours de mois*).

1 Règlements obligatoires :

- a) **Contribution familiale** : Les parents participent financièrement en réglant la contribution familiale qui englobe les charges inhérentes de l'Etablissement telles que : travaux, entretien des bâtiments scolaires et administratifs, acquisition du matériel scolaire et les activités liées à la pastorale.
- b) **Les cotisations obligatoires** : Elles sont reversées par l'établissement en particulier aux organismes suivants :
 - UDOGECO (Union Départementale des OGEC de l'Oise)
 - UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)
 - SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique)
 - ASECB (Association de solidarité de l'Enseignement Catholique de Beauvais)
- c) **L'assurance** : Tous les élèves sont couverts par une assurance accident scolaire et extra-scolaire 24h/24h du 01/09/2020 au 31/08/2021. L'assurance est obligatoire.

2 Modes de règlement :

Les règlements s'effectuent par prélèvements bancaires mensuels d'Octobre à Juin, le 10 de chaque mois (option que nous souhaitons fortement), ou à défaut par chèques libellés à l'ordre de l'OGEC Saint Paul -Notre Dame (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Le paiement est possible par carte bancaire via le site EcoleDirecte.



3 Adhésion à l'A.P.E.L. :

L'Établissement perçoit pour le compte de l'A.P.E.L une cotisation de 24.39 €/an. En tant que membre, vous serez invité à désigner les administrateurs de votre association de parents lors de l'Assemblée Générale annuelle, dont la date vous sera précisée ultérieurement. Vous serez par ailleurs destinataire du journal « Famille et Education » ainsi que du journal de votre A.P.E.L.

Les parents qui ne désirent pas adhérer à l'A.P.E.L sont priés de le faire savoir par écrit avant fin septembre 2020.

Mis en forme : Police :8 pt

4 Restauration : Le montant trimestriel est calculé d'après **le total annuel des jours de cantine, en considérant des trimestres égaux**. Pour les repas exceptionnels, des carnets de 5 tickets ou à l'unité sont vendus au secrétariat de l'école. Chaque enfant externe, voulant prendre son repas, devra être en possession de son ticket le jour même. Des forfaits sont possibles pour les enfants déjeunant à jours fixes pendant le trimestre.

La restauration est assurée sur place par la société A.P.I. ou SCOLAREST Le goûter est offert aux élèves de Maternelle, d'Elémentaire et du Collège qui restent en étude/ou garderie.

En cas d'absence maladie de 4 jours consécutifs et pour un forfait 4 jours une régularisation sur les frais de cantine est possible ou pour les demi-forfaits, une régularisation à partir de 3 repas consécutifs non pris. La régularisation s'effectue sur demande et présentation d'un certificat médical.

Mis en forme : Police :8 pt

5 Garderie / Etude : Les tickets sont vendus à l'unité ou par carnets de 5 tickets au secrétariat. Des forfaits sont possibles pour les enfants restant en étude ou en garderie à jours fixes pendant le trimestre.

En cas d'absence maladie de 4 jours consécutifs, une régularisation sur les frais d'étude est possible ou pour les demi-forfaits, une régularisation à partir de 3 jours d'études/garderie consécutifs non effectués. La régularisation s'effectue sur demande et présentation d'un certificat médical.

Mis en forme : Police :8 pt

6 Réductions : Pour les familles scolarisant 3 enfants et plus dans un ou plusieurs établissements privés catholiques de Beauvais, une réduction pourra être accordée.



Pour cela, il faudra fournir dès la rentrée, un certificat de scolarité du, ou des autres établissements privés.

Réductions consenties sur la contribution familiale :

- 3 enfants = 10% pour chaque enfant
- 4 enfants = 20% pour chaque enfant
- 5 enfants = 30% pour chaque enfant
- pour 2 enfants **(et uniquement dans le cas où les 2 enfants sont scolarisés dans l'ensemble scolaire St Paul – Notre Dame**
=10% sur le plus jeune

7 Situations particulières : Pour les cas justifiés, les parents en feront la demande par écrit au Chef d'Etablissement, qui étudiera avec l'OGEC les possibilités d'accorder des réductions.

8 Justificatif : Un justificatif de domicile est demandé à tous les enfants beauvaisiens de l'école maternelle et primaire (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe, attestation ASSEDIC ou CAF, l'avis de taxe d'habitation) datant de juin ou juillet ou août 2020 est à fournir au secrétariat impérativement avant le 07/09/2020

Pour les nouvelles familles qui souhaitent le prélèvement bancaire mensuel veuillez nous adresser rapidement un RIB et compléter l'autorisation de prélèvement.

Nous vous remercions de nous tenir informés de tout changement d'adresse


Le Chef d'Etablissement
2nd degré coordonnateur
Mme Iweins

Le Chef d'Etablissement
1^{er} degré
Mme LOUARN

Le Président de l'OGEC
M. Le Floch



Règlement financier 2020/2021

		 Ensemble Scolaire Saint Paul - Notre Dame 28 rue de Buzanval 60 000 BEAUVAIS		
		TARIFS APPLIQUES POUR LA RENTREE 2020		
		<u>MATERNELLE</u>	<u>PRIMAIRE</u>	<u>SECONDAIRE</u>
Contribution Familiale Mensuelle Cotisations et Assurance incluses		73,76 €	92,16 €	123,53 €
1/2 Pension Mensuelle		74,70 €	97,86 €	106,69 €
Total Mensuel (sur 9 mois)	Externes	73,76 €	92,16 €	123,53 €
	1/2 Pensionnaires	148,46 €	190,02 €	230,22 €
Cotisation A.P.E.L Trimestrielle		8,13 €	8,13 €	8,13 €
TOTAL TRIMESTRIEL	Externes	229,42 €	284,62 €	378,73 €
	1/2 Pensionnaires	453,51 €	578,20 €	698,79 €

		TRIMESTRE	GARDERIE / ETUDE EXCEPTIONNELLES		REPAS EXCEPTIONNELS	
			1 ticket	5 tickets	1 ticket	5 tickets
MATERNELLE	GARDERIE	69,00 €	3,10€	11,50€	6,00€	26,30€
PRIMAIRE	ETUDE DU SOIR	91,00 €	4,80€	20,50€	7,00€	32,80€
COLLEGE	ETUDE DU SOIR	94,00 €	6,00€	26,90€	8,00€	36,40€



LeLess Vacances Scolaires
2020/2021

Toussaint

Du Vendredi 16 octobre 2020 au soir
Au Lundi 2 novembre 2020 au matin

Noël

Du Vendredi 18 décembre 2020 au soir
Au Lundi 4 janvier 2021 au matin

Hiver

Du Vendredi 19 février 2021 au soir
Au Lundi 8 mars 2021 au matin

Printemps

Du vendredi 23 avril 2021 au soir
Au lundi 10 mai 2021 au matin

Pont de l'Ascension

Du mardi 11 mai 2021 au soir pour les
primaires, et les 6èmes
Du mercredi 12 mai 2021 après les cours pour
les 5^{ème}, 4èmes et les 3èmes
au lundi 17 mai 2021 pour tous

Fin des cours

Le Vendredi 6 Juillet 2021 au soir



Ces dates sont susceptibles de modifications indépendantes de notre volonté ; d'autres dates seront communiquées ultérieurement, merci d'en prendre connaissance dans les calendriers distribués au cours de l'année scolaire.

≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈≈

